



HAL
open science

Licence Sciences du langage

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences du langage. 2014, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis. hceres-02036839

HAL Id: hceres-02036839

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036839>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences du langage

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences du langage

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140007172

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Site de Saint-Denis.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Sciences du langage* de l'Université de Paris 8 - Vincennes Saint-Denis prépare aux masters recherche *Sciences du langage*, aux masters *Métiers de l'enseignement*, et aux métiers de l'orthophonie et de l'interprétariat en langue des signes, à des postes en édition ou en traitement des données lexicographiques.

Construite selon l'architecture du LMD (licence-master-doctorat), la mention va dans le sens d'une spécialisation progressive. Elle est organisée selon le principe des majeures et des mineures, qui dessinent des parcours précis. Les « mineures » commencent à partir de la deuxième année (L2) et sont au nombre de quatre : Acquisition et psycholinguistique, Linguistique française et comparative, Didactique des langues étrangères, Langue des signes française. Il y a aussi une demi-mineure Epistémologie et mathématiques. Le volume horaire global est de 1586 h sur les trois années, se répartissant en 572 h en L1, 546 en L2 et 468 en L3, ce qui correspond à huit cours hebdomadaires pendant les trois années.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les enseignements dispensés sont ceux attendus dans cette mention (grammaire, phonétique, sémantique, psycholinguistique...). Les parcours semblent pertinents et en lien avec les débouchés professionnels. Il est toutefois difficile de juger de l'adéquation des contenus de cours en l'absence de descriptifs.

Les cours sont organisés en plages de 3h, ne pratiquant pas de différence entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD), sauf en première année (L1), pour un cours. Le contrôle continu semble privilégié. Les dispositifs de compensation sont assez obscurs.

Le parcours *Langues et grammaire*, censé conduire aux métiers de l'enseignement, est assez réducteur. On ne voit pas, par exemple, d'unité d'enseignement (UE) de sciences en Professorat des Ecoles, de littérature en Professorat des Lycées et Collèges, et une simple remise à niveau linguistique semble assez peu pertinente pour la préparation à ces métiers. Le parcours *Langue des signes* est très tubulaire et spécialisé, et ce, dès la L2. La mention en création *Langue des signes française* n'est pas mentionnée dans le dossier, ce qui semble curieux.

Un forum de pré-rentrée est organisé une semaine avant la rentrée. Les enseignants assurent des permanences ; les étudiants sont accompagnés par des tuteurs. La mention propose assez peu d'enseignements de mise à niveau non disciplinaires, ou de dispositifs de remédiation. L'accent est mis, dès la L1, sur les enseignements disciplinaires. Le taux d'admission en L2 oscille entre 67 et 28 %, et on constate un grand nombre de redoublements, ou, en tout cas, d'étudiants passant *a minima*. Les rédacteurs insistent de façon assez rhétorique sur le fait que l'échec en L1 n'est pas un échec, mais une « réorientation ». Faute de données chiffrées, il est difficile de le confirmer. Il n'y a pas d'indication sur l'adaptation aux étudiants à statut spécifique.

On s'étonne de lire que la licence est déjà, par sa spécialité, « préprofessionnalisante » (ce qui est vrai dans le cas de la langue des signes, et de l'orthophonie), alors que les interventions de professionnels sont absentes, et que les stages sont facultatifs.

La mobilité est particulièrement négligée. Pour des spécialistes de « langue », fût-elle française, cela peut paraître étonnant, d'autant que l'un des parcours est dédié à la didactique des langues étrangères.

Des enseignants-référents aident à l'élaboration du projet professionnel. 30 % des étudiants de licence poursuivent en master à Paris 8, mais aucun chiffre n'est fourni sur l'insertion professionnelle et le devenir des étudiants. Il est dit que, par nature, les masters correspondants sont à effectif faible et n'accueillent que peu d'étudiants.

On note l'absence de conseil de perfectionnement. La population est bien connue, mais on ignore si l'équipe tire des enseignements de ces chiffres. La valorisation du diplôme est minimale. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est qu'envisagée, à travers les questionnaires mis en place par l'établissement. Les recommandations précédentes de l'AERES ont été prises en compte partiellement.

- Points forts :

- Une licence de *Sciences du langage* unique en son genre (avec la langue des signes en mineure).
- Un nombre de parcours bien pensés et lisibles.
- Un solide contenu disciplinaire.

- Points faibles :

- Le manque d'UE d'ouverture, ce qui fait de la mention une licence très spécialisée.
- Une licence qui ne se construit qu'en lien avec une poursuite d'études en master, alors même que l'accès aux masters est difficile.
- L'absence de stages, dans une formation qui a une visée professionnalisante affirmée.
- La faiblesse de la mobilité, étonnante dans une formation qui prépare à des métiers précis en sciences du langage.



Recommandations pour l'établissement

Il faudrait renforcer le pilotage de la mention en la dotant d'un conseil de perfectionnement chargé d'analyser les résultats de la mention, en particulier issus d'une évaluation par les étudiants à mettre en place.

La professionnalisation des étudiants devrait être renforcée par l'introduction de stages et par une intervention accrue de professionnels. Il faudrait enfin absolument mettre l'accent sur la mobilité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique de la **Licence mention Sciences du langage** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et n'a pas souhaité y apporter de réponse.

Pour ma part, je prends acte des recommandations qui concluent le travail des experts.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy
Présidente de l'université Paris 8